

Projet ayant bénéficié d'une aide financière dans le cadre de la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) ou de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) au titre de la valorisation des potentiels économiques régionaux.

Nom du projet	Station de Saint-Cergue : mise en œuvre de la stratégie touristique – Développement du site de Basse Ruche		
Axe de la politique d'appui au développement économique (PADE)	Mise à disposition d'équipements de qualité		
Porteur de projet	Commune de Saint-Cergue		
Résumé du projet et principaux résultats attendus	La Commune de Saint-Cergue a élaboré en 2024 une nouvelle stratégie touristique établie pour la période 2024/2030. Cette stratégie offre une vision du devenir de la station et permet d'identifier une série de mesures à mettre en place. La nouvelle stratégie a identifié deux sujets stratégiques qui nécessitent des analyses approfondies qui font l'objet d'un nouveau mandat : - La définition de l'avenir et de l'évolution de la parcelle communale de Basse-Ruche qui est un site stratégique d'environ 60 000 m2 affecté au tourisme qui reste en partie inexploité. Il s'agit de définir une vision claire pour l'utilisation future de cette parcelle et analyser la faisabilité d'un projet de développement sur les plans marketing, juridique, financier et économique. - La mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle assurant le développement touristique de la commune, la gestion des équipements, et reposant sur une gouvernance efficace ainsi qu'un financement pérenne. Le mandat envisagé doit élaborer et évaluer différentes options de structures organisationnelles, les tâches et responsabilités, les aspects d'organisation et leur financement.		
Coût total du projet : CHF 85'000.- / Montant de l'aide financière : CHF 28'000.-			
Région concernée	Base légale	Type d'aide financière	Type de projet
Région de Nyon	☒ LADE ☒ LPR ☐ LPR - concept régions de montagne	☒ Aide à fonds perdu ☐ Prêt	☒ Etude ☐ Mesure organisationnelle ☐ Manifestation ☐ Infrastructure

Les priorités définies par les organismes régionaux dans le cadre de la LADE et de la LPR varient d'une région à l'autre du canton et sont déterminantes pour savoir si un projet peut bénéficier d'un soutien financier.